

L'Assemblée Générale du 25 juin 2009 a approuvé les comptes annuels de l'année 2008 ainsi que la répartition du bénéfice telle que présentée ci-dessous :

- bénéfice de l'exercice 2008 formant bénéfice distribuable de € 2 026 245,49
- à titre de dividendes aux actionnaires € 521 942,96

soit 0,22 € pour chacune des 2 372 468 actions composant le capital social de la société.

Ce dividende est éligible à l'abattement de 40% prévu par l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

- Le solde, € 1 504 302,53 étant affecté aux autres réserves.

Les dividendes aux actionnaires seront mis en paiement le 15 juillet 2009.